

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05394

Numéro SIREN : 834 127 193

Nom ou dénomination : AB NET ZIANI

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt 14539

Désignation de l'entreprise	SARL AB NET ZIANI		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	QR VALCROS		13360 ROQUEVAIRE		
Numéro SIRET *	8 3 4 1 2 7 1 9 3 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 3	

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 8	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	111 310	012	111 310	76 310	
	{ Autres *	014	4 296	016	2 523	1 773	3 205
	Immobilisations corporelles *	028	5 431	030	2 632	2 799	3 693
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	121 037	048	5 155	115 882	83 208
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 598	052	6 598	6 500	
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	59 168	070	59 168	44 751	
	{ Autres * (3)	072	10 689	074	10 689	1 267	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	609	086	609	10 739	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	77 064	098	77 064	63 257	
	Total général (I+II)	110	198 101	112	5 155	192 946	146 465
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100			
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		6 583			
	Résultat de l'exercice	136		4 070	6 683		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		11 753	7 683		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		104 916	82 825		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		9 091	8 684		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	14 488	172	67 185	47 273	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		181 192	138 782		
Total général (I + II + III)				180	192 946	146 465	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	80 597	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	35 801	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme

ORIGINAL
CENTRE CONFORME

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

Avis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB NET ZIANI

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 0 1 9

Néant

Exercice N-1 clos le

13 1 1 2 2 0 1 8

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 1 1 2 2 0 1 9		13 1 1 2 2 0 1 8	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215	214		
		217	218	380 072	179 180
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	2 707	1 100
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	382 779	180 280
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	10 166	17 647
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(98)	(6 500)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 11 809 - immobilier)		242	80 116	56 738
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243	244	1 696	1 637
	Rémunérations du personnel *		250	223 667	69 909
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	56 474	29 877
	Dotations aux amortissements *		254	3 127	2 028
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259 260	262	94	2
	Total des charges d'exploitation (II)		264	375 242	171 340
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	7 537	8 940
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	1 600	687
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347 348	300	843	563
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	1 024	1 007
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	4 070	6 683
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	4 070
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	1 024	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	1 732	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entrepris nouvelles (44 sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138		
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	Déduction exceptionnelle simulée de conduite 641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	6 826	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	6 826	372

20

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL AB NET ZIANINéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	76 310	402	35 000	404		406	111 310	111 310
	Autres	410	4 296	412		414		416	4 296	4 296
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	4 630	442		444		446	4 630	4 630
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	801	474		476	801	801
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	85 236	492	35 801	494		496	121 037	121 037

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 091	502	1 432	504		506	2 523
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	937	532	1 545	534		536	2 482
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	150	564		566	150
TOTAL		570	2 028	572	3 127	574		576	5 155

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

20

SARL AB NET ZIANI

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1000 E
QR VALCROS 272 IMPASSE LE TOURON
13360 ROQUEVAIRE
RCS MARSEILLE :

ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce : article 9 et 11

Décret N° 83.1020 du 29 Novembre 1983)

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- matériel et outillage industriels 05 ans
- agencements divers 10 ans
- matériel de bureau 05 ans
- matériel de transport 05 ans

- Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provisions réglementées

Il n'y a pas d'amortissements dérogatoires. Les amortissements linéaires et dégressifs sont pratiqués conformément aux possibilités fiscales considérées comme économiquement justifiées.

20

SARL AB NET ZIANI

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1000 E
QR VALCROS 272 IMPASSE LE TOURON
13360 ROQUEVAIRE
RCS MARSEILLE : 834 127 193

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 01/07/2020**

Exercice clos le 31/12/2019

L'an deux mille vingt,
Le premier juillet,
à 10h ,

Madame Djamila Ziani, agissant en qualité de Président et d'associé unique de la société SARL AB NET ZIANI, SASU au capital de 1000 E dont le siège social est à QR VALCROS 272 IMPASSE LE TOURON -13360 ROQUEVAIRE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 834 127 193,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
- affectation du résultat,
- constatation des conventions visées à l'article L 233-19 du Code de commerce,
- rémunération du Président,

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice de 4 070,22 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de **4 070,22 euros** comme suit :

- au compte « report à nouveau » pour la somme de **4 070,22 euros**.

Total

4 070,22 euros

27

Rappel des Dividendes distribués

L'associé unique constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 233-19 du Code de commerce, l'associé unique relate les conventions entre la société et lui-même conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice :

Il y a eu une convention de ce type au cours de l'exercice clos le 31/12/2019:

CONVENTION :

Madame Djamila ZIANI a perçu une rémunération au titre de ses fonctions de Président d'un montant annuel net de 112 000,00 euros, au cours de l'exercice clos le 31/12/2019.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique fixe la rémunération du Président de la façon suivante :

- une rémunération mensuelle brute de **9 500,00 Euros**.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.



20